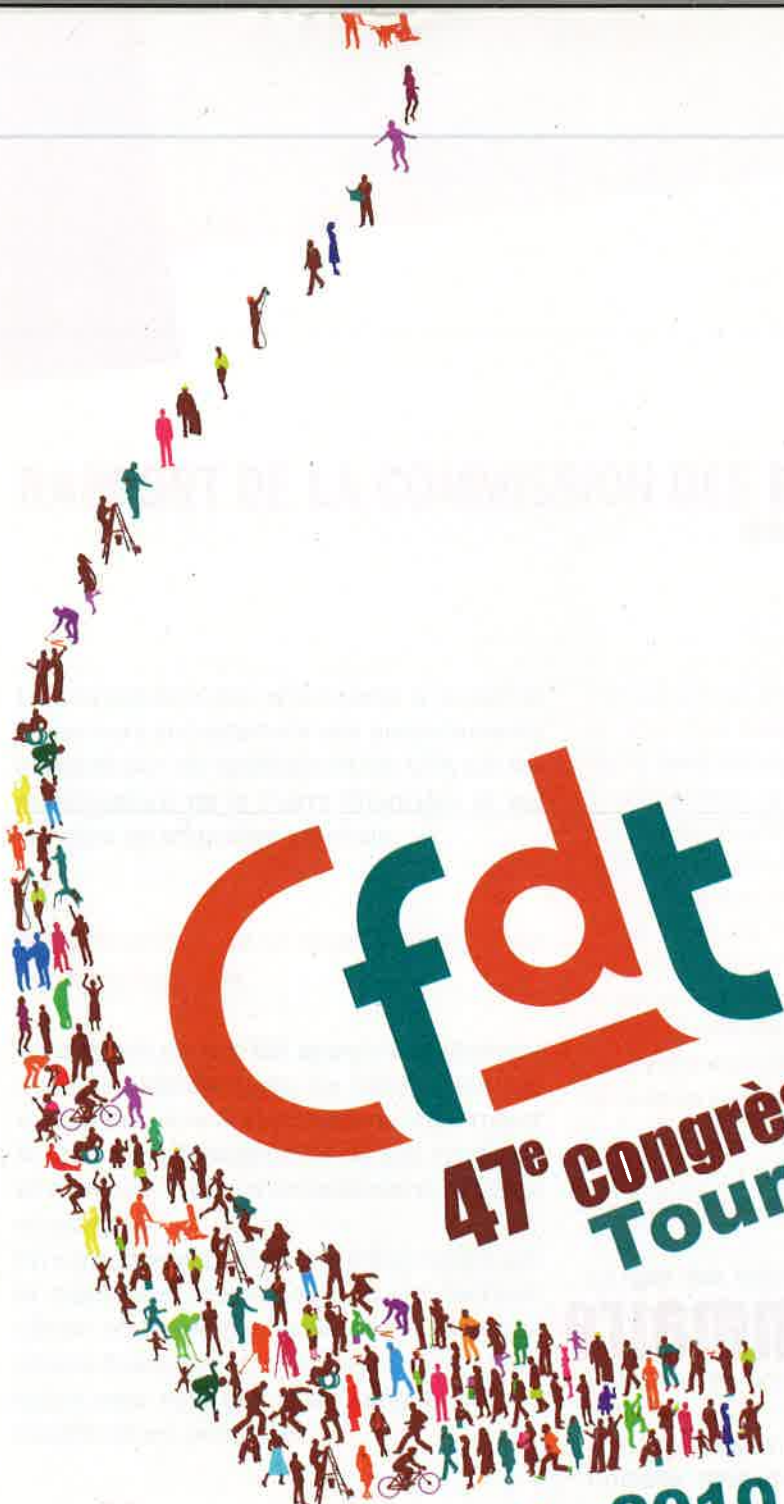




Cfdt

**47^e Congrès
Tours**

7-11 juin 2010

**Amendements en débat
et élections**



Reconstruire l'avenir avec les salariés



Sommaire

Rapport de la Commission des résolutions P3

Liste des 22 amendements en débat P4

Élections..... P11

RAPPORT DE LA COMMISSION DES RESOLUTIONS

Réunie le 12 mai 2010

La commission des résolutions a examiné les recours au traitement des amendements déposés par les syndicats et les UTR sur les modifications de la charte financière et sur le projet de résolution générale.

Modifications de la charte financière et informatique

Trois syndicats ont fait appel du traitement de leurs amendements. La commission des résolutions et le Bureau national confirment le rejet des amendements de ces syndicats et n'ont pas retenu d'amendement en débat au congrès.

En conséquence, après une présentation par le rapporteur des propositions sur l'actualisation et la réorganisation du texte de la charte financière et informatique, il n'y aura qu'un seul vote global au congrès sur les modifications proposées.

Projet de résolution générale

19 syndicats ont fait appel à la commission des résolutions pour maintenir leurs amendements. La commission des résolutions et le Bureau national confirment le rejet des ces amendements. Chaque syndicat va recevoir les motivations de ces refus.

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'article 3.2.4 : l'intégration n'est pas placée au bon endroit :

3.2.4 (modifié)

Pour apporter aux militants et collectifs d'entreprise les services dont ils ont besoin,

l'organisation doit en premier lieu savoir qui ils sont, les moyens dont ils disposent, ce qu'ils font, les résultats qu'ils obtiennent. La Confédération, avec ses organisations fédératives et les syndicats, construira ou actualisera des outils mutualisés permettant :

- de mieux connaître la réalité de l'implantation de la CFDT, du réseau des élus et mandatés dans les entreprises ;
- de mutualiser la connaissance des pratiques et des résultats de l'action de la CFDT dans les entreprises en les rendant accessibles et lisibles par tous.

Les débats définitifs

La liste des débats envisagés publiée le 21 avril comportait 23 débats.

54 syndicats ont confirmé leur(s) amendement(s) et accepté de le(s) défendre au congrès.

5 syndicats ont retiré leurs amendements. Compte tenu que le seul syndicat retenu pour le débat N° 21 retire son amendement, le débat sur « l'impact de nos modes d'organisation sur l'adhésion » est supprimé.

La liste des débats définitifs comprend donc 22 amendements en débat.

Un seul syndicat a été retenu par débat en recherchant l'équilibre entre les fédérations et les régions.

LISTE DES 22 AMENDEMENTS EN DEBAT

Débat n°1 - Mise en place d'une fiscalité écologique

Le projet de résolution propose la mise en place d'une fiscalité écologique participant à la régulation environnementale. Un syndicat s'y oppose.

Article	Syndicat	Amendement
1.2.1.2.4	Chimie Energie Auvergne Limousin (SCEAL)	Supprimer le dernier paragraphe : « La régulation... appropriés »

Débat n°2 - Définition des critères de rémunération des dirigeants et du management

Le projet propose que les comités d'entreprise ou de groupe soient consultés sur la définition des critères de la rémunération des dirigeants et du management. Un syndicat souhaite réduire cette consultation à la rémunération des seuls dirigeants.

Article	Syndicat	Amendement
1.2.2.4	RATP	Dans le 1 ^{er} alinéa 1 ^{ère} puce, supprimer « et du management »

Débat n°3 - Remplacement du quotient familial par une allocation forfaitaire par enfant

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité, un des principes préconisé par le projet de résolution est que le barème de l'impôt soit appliqué aux revenus des personnes et non à ceux des ménages. Cela implique le remplacement du quotient familial par une allocation forfaitaire par enfant. Une UTR s'y oppose.

Article	Syndicat	Amendement
1.3.1.4	UTR Pyrénées Atlantique	Supprimer la 2 ^{ème} puce : « Le barème... par enfant. »

Débat n°4 - Ajustement des moyens et des effectifs des services publics à leurs missions

Le projet propose d'engager une réflexion sur les missions et les moyens des services publics. Cette réflexion pouvant aboutir à des ajustements des emplois à la hausse ou à la baisse. Un syndicat refuse la mention « d'ajustements à la hausse ou à la baisse ».

Article	Syndicat	Amendement
1.3.2.5	SGEN Haut-Rhin	Supprimer la dernière phrase de l'article : « ce qui peut conduire à des arbitrages concernant l'affectation de ces moyens et effectifs pouvant aboutir à des ajustements à la hausse ou à la baisse. »

Débat n°5 - Echelons territoriaux pertinents

Le projet indique que la réforme de l'architecture territoriale doit s'articuler principalement autour de deux échelons, la région et l'intercommunalité, qui semblent les plus pertinents. Un syndicat propose de rajouter le département.

Article	Syndicat	Amendement
1.3.2.6	Santé sociaux Finistère	Modifier la phrase comme suit : « Pour la CFDT, la région, le département et l'intercommunalité sont les échelons pertinents de notre architecture territoriale, selon les compétences de chacun. C'est autour de ceux-ci que la réforme des collectivités devra s'articuler. »

Débat n°6 - Financement de la dépendance

Le projet de résolution propose de faire reposer le financement de la dépendance sur la base d'une solidarité large de tous les revenus, y compris les pensions de retraite. Un syndicat souhaite l'élargir aux successions et aux donations.

Article	Syndicat	Amendement
1.3.3.6	Finances PACA - Corse	Ajouter à la fin de l'article après « y compris les pensions de retraite » : « En outre une réelle imposition des successions et des donations devrait participer à ce financement. »

Liste des 22 amendements en débat

Débat n°7 - Ouvrir des espaces de parole

Ce chapitre impulse la mise en place d'espaces, de lieux de parole permettant aux salariés de s'exprimer et de débattre sur leurs lieux de travail. Un syndicat s'oppose à cette démarche.

Article	Syndicat	Amendements
2.1.4	Syndicat des Personnels Civils et Etablissement de la défense en Finistère (PCEDF)	Supprimer l'article
2.1.4.1	Syndicat des Personnels Civils et Etablissement de la défense en Finistère (PCEDF)	Supprimer l'article
2.1.4.2	Syndicat des Personnels Civils et Etablissement de la défense en Finistère (PCEDF)	Supprimer l'article

Débat n°8 - Faire converger les droits des salariés les plus stables et ceux des travailleurs les plus précaires

Dans l'objectif d'appréhender de façon globale le collectif des salariés, le projet de résolution propose de faire converger les droits des salariés les plus stables et ceux des travailleurs les plus précaires. Un syndicat préconise de modifier cette phrase pour amener les droits des salariés les plus précaires au niveau des droits des salariés les plus stables.

Article	Syndicat	Amendement
2.1.8.1	SPEA Marcoule	Remplacer le 1 ^{er} paragraphe par : « Amener les droits des salariés les plus précaires au niveau des droits des salariés les plus stables »

Débat n°9 - Valorisation des compétences

Le projet n'entend pas limiter la valorisation des compétences par l'obtention d'un diplôme. Un syndicat refuse cette conception.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.2.2	Santé sociaux Aveyron	Supprimer le 2 ^{ème} paragraphe

Débat n°10 - Mobilité professionnelle Privé - Public

Le projet propose de faire progresser la mobilité et sa sécurisation professionnelle entre le secteur privé et public, et inversement. Un syndicat refuse cette orientation.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.2.9	Syndicat Aquitain des Établissements de la Défense (SAED)	Supprimer la dernière phrase : « Il faut aussi progresser dans les possibilités et la sécurisation de la mobilité entre le secteur public et le secteur privé, et ce dans les deux sens »

Débat n°11 - Couverture conventionnelle des contractuels de la fonction publique

Le projet lance la réflexion d'une couverture conventionnelle pour les contractuels de la fonction publique afin de sécuriser leur parcours et leur éventuelle mobilité. Un syndicat ne souhaite pas que la CFDT s'engage dans cette démarche.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.5.3	Santé sociaux Haute Vienne	Suppression du dernier alinéa : « Tous ces sujets devront être abordés pour aboutir à la création d'une couverture conventionnelle spécifique pour les contractuels de la fonction publique »

Débat n°12 - Retraites : conditions de l'augmentation de la durée de cotisation

Le projet fixe les conditions d'une augmentation possible de la durée de cotisation pour les retraites. Un syndicat refuse toute possibilité d'augmentation de la durée de cotisation.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.6.1.9	Interco Seine Maritime	Suppression de l'article dans sa globalité et renumérotation des articles suivants

Débat n°13 - Retraites : conditions d'unification des régimes

Afin de sortir de la pénalisation des polypensionnés, le projet propose de réfléchir aux conditions d'unification des régimes et aux contreparties nécessaires. Un syndicat ne souhaite pas s'engager dans cette réflexion.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.6.1.11	INRA	Supprimer « Pour cela, il est utile de réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs public et privé ainsi qu'aux contreparties associées, en particulier pour les jeunes générations. »

Liste des 22 amendements en débat

Débat n°7 - Ouvrir des espaces de parole

Ce chapitre impulse la mise en place d'espaces, de lieux de parole permettant aux salariés de s'exprimer et de débattre sur leurs lieux de travail. Un syndicat s'oppose à cette démarche.

Article	Syndicat	Amendements
2.1.4	Syndicat des Personnels Civils et Etablissement de la défense en Finistère (PCEDF)	Supprimer l'article
2.1.4.1	Syndicat des Personnels Civils et Etablissement de la défense en Finistère (PCEDF)	Supprimer l'article
2.1.4.2	Syndicat des Personnels Civils et Etablissement de la défense en Finistère (PCEDF)	Supprimer l'article

Débat n°8 - Faire converger les droits des salariés les plus stables et ceux des travailleurs les plus précaires

Dans l'objectif d'appréhender de façon globale le collectif des salariés, le projet de résolution propose de faire converger les droits des salariés les plus stables et ceux des travailleurs les plus précaires. Un syndicat préconise de modifier cette phrase pour amener les droits des salariés les plus précaires au niveau des droits des salariés les plus stables.

Article	Syndicat	Amendement
2.1.8.1	SPEA Marcoule	Remplacer le 1 ^{er} paragraphe par : « Amener les droits des salariés les plus précaires au niveau des droits des salariés les plus stables »

Débat n°9 - Valorisation des compétences

Le projet n'entend pas limiter la valorisation des compétences par l'obtention d'un diplôme. Un syndicat refuse cette conception.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.2.2	Santé sociaux Aveyron	Supprimer le 2 ^{ème} paragraphe

Débat n°10 - Mobilité professionnelle Privé - Public

Le projet propose de faire progresser la mobilité et sa sécurisation professionnelle entre le secteur privé et public, et inversement. Un syndicat refuse cette orientation.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.2.9	Syndicat Aquitain des Établissements de la Défense (SAED)	Supprimer la dernière phrase : « Il faut aussi progresser dans les possibilités et la sécurisation de la mobilité entre le secteur public et le secteur privé, et ce dans les deux sens »

Débat n°11 - Couverture conventionnelle des contractuels de la fonction publique

Le projet lance la réflexion d'une couverture conventionnelle pour les contractuels de la fonction publique afin de sécuriser leur parcours et leur éventuelle mobilité. Un syndicat ne souhaite pas que la CFDT s'engage dans cette démarche.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.5.3	Santé sociaux Haute Vienne	Suppression du dernier alinéa : « Tous ces sujets devront être abordés pour aboutir à la création d'une couverture conventionnelle spécifique pour les contractuels de la fonction publique »

Débat n°12 - Retraites : conditions de l'augmentation de la durée de cotisation

Le projet fixe les conditions d'une augmentation possible de la durée de cotisation pour les retraites. Un syndicat refuse toute possibilité d'augmentation de la durée de cotisation.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.6.1.9	Interco Seine Maritime	Suppression de l'article dans sa globalité et rémunération des articles suivants

Débat n°13 - Retraites : conditions d'unification des régimes

Afin de sortir de la pénalisation des polypensionnés, le projet propose de réfléchir aux conditions d'unification des régimes et aux contreparties nécessaires. Un syndicat ne souhaite pas s'engager dans cette réflexion.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.6.1.11	INRA	Supprimer « Pour cela, il est utile de réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs public et privé ainsi qu'aux contreparties associées, en particulier pour les jeunes générations. »

Débat n°14 - Le financement des retraites

Dans le projet, les cotisations (durée et taux) demeurent les éléments de base du financement de la retraite par répartition. Il propose d'intégrer l'ensemble des revenus dont ceux des capitaux dans les besoins de financement spécifiques. Un syndicat préconise d'intégrer les revenus financiers du capital au financement de base de la retraite par répartition.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.6.1.15	Finances Bourgogne Franche Comté	Après « lisibilité du système », rajouter : « Il convient d'élargir les sources de financement en taxant les revenus du capital et l'ensemble des revenus financiers sans s'en tenir aux seuls paramètres que sont la durée de cotisation et le taux de cotisation »

Débat n°15 - Equilibre temps professionnel - temps personnel tout au long de la vie

Le texte proposé lance une réflexion sur l'articulation des temps professionnel et personnel tout au long de la vie. Un syndicat s'oppose totalement à cette proposition.

Article	Syndicat	Amendement
2.2.7	Métaux Bas-Rhin et Haut Rhin	Supprimer le paragraphe

Débat n°16 - Un lien renforcé avec les salariés

Le projet avance une série de propositions pour renforcer la proximité avec les salariés. Un syndicat propose de privilégier le lien avec les adhérents.

Article	Syndicat	Amendements
3.1.0	Chimie Energie Artois Val de Lys	Remplacement du terme « salariés » par le terme « adhérents » dans le texte
3.1.1	Chimie Energie Artois Val de Lys	Remplacer « le lien avec les salariés » par « le lien avec les adhérents »

Débat n°17 - Information et communication en direction des militants et des collectifs d'entreprise

Dans le projet, la confédération oriente sa politique d'information et de communication en direction des militants et collectifs d'entreprise. Un syndicat souhaite que cette démarche soit soumise à l'accord du syndicat.

Article	Syndicat	Amendement
3.1.3.3	Symétal Sud Francilien Soutenu SMVSO - STM 77 - SMNS - STRAMP	Rajouter à la fin du chapitre : « Cette communication se fera avec l'accord du syndicat »

Débat n°18 - Identification d'un référent pour chaque collectif syndical

Le projet propose que chaque collectif d'entreprise puisse identifier en lien avec son syndicat un référent dont le rôle est de l'accompagner. Ce référent serait le responsable qui, au sein de la CFDT, est le mieux placé pour apporter ce service. Un syndicat propose que ce référent soit exclusivement désigné au sein du syndicat.

Article	Syndicat	Amendement
3.2.6	Interco Hauts-de-Seine	Modifier dans la 1 ^{re} phrase : « Pour atteindre ces objectifs, l'organisation s'engage à ce que chaque collectif d'entreprise puisse identifier au sein de son syndicat un référent dont le rôle est de l'accompagner... ». Puis rajouter à la fin de la phrase : « ... qui pourra l'aider, de favoriser son autonomie de gestion et son implication dans le Syndicat. ». Supprimer la phrase suivante « Ce référent...jusqu'à un responsable fédéral, ... »

Débat n°19 - Solidarité - entraide et mutualisation des ressources au sein de la CFDT

Un syndicat propose la création d'un article qui vise à mutualiser des ressources et à impulser une entraide pour davantage de soutien aux militants.

Article	Syndicat	Amendement
3.2.10.1	Syndicat Chimie Energie d'Ile de France (SECIF)	Création d'un article : « Le soutien aux militants doit aussi passer par une solidarité et une entraide effectives entre militants, sections syndicales (petites et grosses), structures et par une mutualisation des ressources »

Débat n°20 - Mixité proportionnelle au champ couvert

Un syndicat souhaite renforcer la mixité des responsables à tous les niveaux en proposant un objectif de mixité proportionnelle au champ couvert.

Article	Syndicat	Amendement
3.2.11.1	Syndicat Général Agroalimentaire Côte d'Armor	Modifier comme suit : « Il faut agir plus fortement sur la politique de la mixité à la CFDT. Le décalage demeure entre le pourcentage d'adhérentes et celui des militantes en responsabilité. Notre objectif demeure la mixité proportionnelle des responsables à tous les niveaux de l'organisation. »

Débat n°21 (ex n°22) - Réorientation vers l'adhésion syndicale de certaines aides des entreprises

Le projet propose que le congrès mandate le Bureau national pour faire des propositions permettant de progresser dans la contribution des entreprises à l'adhésion syndicale, notamment en réorientant des aides existantes. Un syndicat s'oppose au principe de cette réorientation.

Article	Syndicat	Amendement
3.3.4.3	Syndicat Chimie Energie Bretagne (SCEB)	Supprimer la phrase suivante : « La CFDT se prononce pour que les aides directes (accords de droit syndical) ou... apportées par les entreprises soient réorientées dans ce sens. »

Débat n°22 (ex n°23) - Service d'accueil centralisé des adhérents

Le texte met à l'étude la création d'un service d'accueil centralisé des adhérents. Un syndicat refuse cette démarche.

Article	Syndicat	Amendements
3.3.5.4	Interco Loire Atlantique	Suppression de cet article
3.3.5.5	Interco Loire Atlantique	Suppression de cet article
3.3.5.6	Interco Loire Atlantique	Suppression de cet article
3.3.5.7	Interco Loire Atlantique	Suppression de cet article

ELECTIONS DU BUREAU NATIONAL PAR LE CONGRES

Les candidatures au Bureau national

Le Bureau national est composé de 4 catégories.

La liste des candidats dans les 1^{ère} et 2^{ème} catégories (fédérations et URI) est établie dans l'ordre de classement résultant du vote du Conseil national confédéral des 19 et 20 mai 2010.

La 3^{ème} catégorie est composée des candidats choisis par le Bureau national sortant pour devenir membres de la future commission exécutive. La liste a été adoptée lors de la session du Bureau national du 3 mars 2010.

La 4^{ème} catégorie est composée d'un représentant de l'Union confédérale des cadres qui a droit statutairement à un siège.

1^{ère} Catégorie : candidats présentés par les fédérations

Nom / Prénom	Organisation	Age	Profession	Fonction Syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN de mai
CANIEUX Nathalie	Santé Sociaux	50	Technicienne de laboratoire	Secrétaire générale	8/8	1764
CHATEAU Véronique	Services	52	Employée d'assurance	Secrétaire nationale fédérale		1764
ESCH Marie-Odile	Interco	53	Attachée territoriale	Secrétaire générale	29/32	1764
GILLIER Dominique	FGMM	56	Mécanicien	Secrétaire général	31/32	1764
JOUNEUX Chantal	FEP	49	Professeur en lycée général et technologie	Secrétaire nationale fédérale	30/32	1764
JUMEL Brigitte	SGEN	57	Chef d'établissement enseignement agricole	Secrétaire générale UFFA		1764
MASSARD Patrick	FGA	42	Ouvrier de fabrication	Secrétaire général	15/20	1764

Elections du Bureau national par le congrès

Nom / Prénom	Organisation	Age	Profession	Fonction Syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN de mai
RENUCCI Jean-François	FCE	49	Cadre EDF	Secrétaire général		1764
PORTAL Rui	FNCB	36	Menuisier	Secrétaire général	5/6	1714
GARCIA Martial	PSTE	52	Cadre URSAFF	Secrétaire général	32/32	1705
MORLAND Hervé	F3C	49	Postier	Secrétaire général	28/32	1677
CADART Thierry	SGEN	50	Enseignant	Secrétaire général	21/22	1636
DESBORDES Gilles	Services	46	Comptable	Secrétaire général	26/28	1565
MILAN André	FGTE	52	Cadre commercial de direction	Secrétaire général	5/6	1489
SCAPPINI Luc	FEAE	48	Mécanicien monteur	Secrétaire général		798

2^{ème} Catégorie : candidats présentés par les URI

Nom / Prénom	Organisation	Age	Profession	Fonction Syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN de mai
BARON Louis	Bretagne	51	Employé de coopérative	Secrétaire général	16/16	1829
GATTI Alain	Lorraine	52	Professeur des écoles	Secrétaire général	32/32	1829
LAREUR Françoise	Ile de France	48	Technicienne agricole	Secrétaire générale	29/32	1829
LE GAC Elisabeth	Rhône Alpes	48	Infirmière	Secrétaire générale	15/16	1829

Nom / Prénom	Organisation	Age	Profession	Fonction Syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN de mai
RICORDEAU Yvan	Pays de Loire	39	Agent administratif	Secrétaire général	5/6	1829
DUBOSCQ Catherine	Aquitaine	45	Chargée de mission CCI	Secrétaire générale	21/22	1819
CATTO Pascal	Nord Pas de Calais	42	Employé société de transport de fonds	Secrétaire général		1802
SEGUIN Marie-Andrée	Champagne - Ardennes	54	Chef d'équipe maroquinerie	Secrétaire générale	31/32	1770
BARBERET Noëlle	Franche Comté	58	Cadre administratif	Secrétaire générale	29/32	1733
BATTAULT Joseph	Bourgogne	59	Technicien méthode	Secrétaire général	32/32	1618
PELLOTIERI Charles	PACA	50	Conducteur de ligne SNCF	Secrétaire général		1575
MARX Bernard	Alsace	60	Professeur	Secrétaire général	30/32	1548
BOST Claude	Auvergne	51	Ajusteur monteur	Secrétaire général	26/32	1440
LAPOUGE Catherine	Basse Normandie	55	Technicienne de l'intervention sociale et familiale	Secrétaire générale		1296
ROUSSELET Gilles	Languedoc-Roussillon	45	Educateur	Secrétaire général	29/32	1073
LAYSSAC Francis	Midi-Pyrénées	57	Technicien ascensoriste	Secrétaire général		787

3^{ème} Catégorie : candidats présentés par le Bureau national sortant

Nom / Prénom	Age	Profession	Fonction Syndicale
BERGER Laurent	42	Conseiller en insertion professionnelle	Secrétaire national
CHEREQUE François	54	Educateur spécialisé	Secrétaire général
DESCACQ Véronique	48	Responsable d'agence bancaire	Secrétaire générale des Banques
GARNIER Hervé	51	Salarié d'exploitation agricole	Secrétaire national
GRIGNARD Marcel	59	Electronicien	Secrétaire général adjoint
KARVAR Anousheh	49	Conservatrice en chef des bibliothèques	Secrétaire nationale
LAIGO Laurence	44	Enseignante	Secrétaire nationale
MALYS Jean-Louis	54	Sidérurgiste	Secrétaire national
PIERRON Patrick	48	Cadre EDF	Secrétaire général FCE

4^{ème} Catégorie : candidats présentés par l'UCC

Nom / Prénom	Age	Profession	Fonction Syndicale
BOUCHET Jean-Paul	55	Informaticien	Secrétaire général

Règles à respecter pour établir son bulletin de vote

Le congrès confédéral procède à un scrutin global pour l'élection du Bureau national. Cette disposition de l'article 37 du règlement intérieur de la Confédération a les conséquences suivantes.

Le bulletin de vote comporte les 4 catégories :

féderations, URI, candidats présentés par le Bureau national sortant (future CE) et l'UCC. Une anomalie ou non respect des règles dans l'une des catégories entraîne l'annulation complète du bulletin.

Combien de noms doit comporter le bulletin de vote ?

1. Pour chacune des 1^{ère} et 2^{ème} catégories (candidatures des fédérations et URI), selon l'article 37 du règlement intérieur de la Confédération, les bulletins de vote déposés dans l'urne devront comporter, lorsque le nombre de candidatures femmes est supérieur ou égal à 5 :

- au minimum 11 noms dont au moins 4 femmes ;
- au maximum 14 noms dont au moins 5 femmes ;
- en cas de vote pour 12 ou 13 noms, au moins 4 femmes.

2. Dans la 3^{ème} catégorie (candidats présentés par le Bureau national sortant), le bulletin devra comporter au maximum 9 noms. Il n'y a pas de minimum.

3. Dans la 4^{ème} catégorie (UCC), le bulletin devra comporter au maximum 1 nom.

« Seuls les bulletins comportant les noms des candidats régulièrement déposés seront pris en considération ».

Selon cette disposition du règlement intérieur de la Confédération, sera déclaré nul un bulletin qui comporterait pour l'une ou l'autre des catégories, un nom autre que ceux des candidats figurant sur le bulletin de vote. En résumé,

pour être valable, un bulletin ne doit comporter aucune mention manuscrite autre que la nature des noms, en respectant les minimum et maximum prévus pour chacune des catégories ainsi que les règles concernant la mixité.

Sont déclarés élus

Selon l'article 18 des statuts, dans chacune des 1^{ère} et 2^{ème} catégories, il doit y avoir au plus 9 hommes et au moins 5 femmes provenant d'au moins 10 organisations distinctes et recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

Parmi les 14 candidat(e)s ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, seront déclarés élus les 14 candidat(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de voix s'ils répondent à ces critères.

Si dans les 14 candidat(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de voix ces critères ne sont pas remplis, seront déclarés élus parmi les candidat(e)s ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés les 5 premières femmes et jusqu'à concurrence d'au moins 10 organisations, dans leur ordre de classement les 9 autres candidats.

Les bulletins de vote seront à disposition des délégués à l'entrée du congrès.

Election de la commission de suivi de la charte financière et informatique

Le Bureau national propose à l'élection par le congrès la liste des candidats ci-dessous.

Le rôle de cette commission est précisé dans l'article 14-4 de la charte financière. La liste des candidats répond aux critères de taille des syndicats, d'origine ainsi que des différentes dispositions prévues à l'article 14-3 de la charte.

Le nombre de postes à pourvoir est de 2 dans le collège des fédérations, de 2 dans le collège des URI et de 6 dans le collège des syndicats.

Collège des fédérations

- Chantal Vandelle – Fédération Santé Sociaux
- Jean-Marie Villoing – Fédération Chimie Energie

Collège des URI

- Stéphane Bonnetain – URI Midi Pyrénées
- Sophie Lancereau – URI Poitou Charentes

Collège des syndicats

- Alain Elie – Services Eure et Loir
- Gilbert Jérôme – UTR de la Moselle
- Jean-Paul Laurent – SEAE Aquitaine
- Brigitte Rizzo – Banques Ile de France
- Sylvie Tika – Métallurgie Côte d'Or
- Rémy Vernet – Transports Vaucluse